

Pour tenter d'y voir plus clair...

EANA : élèves allophones nouvellement arrivés en France

Définition

Un élève allophone nouvellement arrivé (**EANA**) maîtrise une ou plusieurs autres langues que le français langue de scolarisation. Il est entré sur le territoire national depuis moins de douze mois. Il peut avoir des compétences en langue française, être de nationalité française. (BA 2016, Ici : <https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA710/DSDEN13710-5.pdf?ts=1466415875>)

UPE2A (ex CLIN dans le premier degré, ex CLA ou DAI dans le second degré): unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

UPS (ex Classe EdV) : unité pédagogique spécifique.

MODAC : module d'accueil (en lycée).

CASNAV : centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (dans l'académie, c'est ici : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_139708/fr/accueil)

NSA : élèves non scolarisés antérieurement

DELF : diplôme d'étude de la langue française

Et en bonus :

<http://eduscol.education.fr/m/cid59114/ressources-pour-les-ena.html>

Circulaire n° 2012-141 du 02 octobre 2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (BO n° 37 du 11 octobre 2012). Ici : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536

Circulaire n° 2012-143 du 02 octobre 2012 sur l'organisation des CASNAV (BO n° 37 du 11 octobre 2012). Ici : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61527